



Editorial

Chers lecteurs,

Je suis très heureux de pouvoir partager avec vous les résultats de l'évaluation annuelle de nos objectifs. Nous avons atteint 97,41% d'objectifs validés. C'est le résultat d'un travail collectif de l'ensemble des membres actifs de notre CPTS ainsi qu'une implication de tous les jours de l'équipe administrative. Merci à tous pour votre implication et pour votre soutien.

Notre souhait est de poursuivre dans cette lancée pour l'année 2024 afin de proposer toujours plus de projets et d'actions au service des professionnels de santé de notre territoire.

Nous vous proposerons prochainement un appel à candidature pour vous permettre de vous impliquer dans les nouveaux projets de la CPTS et ainsi participer directement à la réalisation des futurs objectifs

Frédéric TRYNISZEWSKI

À vos agendas !

- **01 février** : Soirée de rencontre avec Monsieur le député VALLETOUX sur le thème de "l'accès à la santé dans les territoires" (*11 rue du Château 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM*)
- **20 février** : Soirée de présentation du Service d'Accès aux Soins du Haut Rhin (SAS 68) organisé par la CPTS Mulhouse Agglomération (*Château L'Ermitage, 51 Boulevard Léon Gambetta, 68100 Mulhouse - Entrée via la rue du jardin zoologique*)
- **04 juillet** : Colloque Pluriprofessionnel : Trajectoires Santé de la CPTS Mulhouse Agglomération

Plus d'infos sur la soirée de présentation du SAS...

Quelle est la place du SAS dans les soins non programmés ?

Soirée d'information sur le Service d'Accès aux Soins (SAS) du Haut-Rhin

Mardi 20 février
19h30 - 21h30

Programme :

19h30 : Accueil autour d'un buffet salé

20h : Le Service d'Accès aux Soins, c'est quoi ? À quoi ça sert ? Comment ça marche ? - Drs. F. TRYNISZEWSKI & R. CHAMPENIER

20h30 : La prise en charge des soins non programmés dans l'Agglomération Mulhousienne :

- Les enjeux et questions liés à cette prise en charge pour les médecins - Dr. B. IDER
- Quelle participation des autres professionnels de santé libéraux sur le territoire ? - N. BOUNADJA, Sage Femme ; L. BRAYE, Masseur kinésithérapeute ; Y. SCHAMM, Infirmier libéral
- Le recours et l'adressage aux Centres de Soins Non Programmés - Drs A. LINGELSER, M. HERMANN et E. VILBOIS, responsables des 3 CSNP de l'agglomération mulhousienne

21h30 : Suite des échanges autour d'un buffet sucré

Infos pratiques

20 février 2024
À partir de 19h30

Château L'Ermitage
20 rue du jardin
zoologique
68100 Mulhouse

Inscriptions sur le site
de la CPTS ou via le
QR Code suivant :



Contact : CPTS Mulhouse Agglomération
03 67 26 75 50
contact@cpts-mulhouse-agglo.fr
www.cpts-mulhouse-agglo.fr

Je m'inscris

Les actualités territoriales

Signature du 3e Contrat Local de Santé de Mulhouse



Vendredi 15 décembre 2023, la **CPTS Mulhouse Agglomération** est devenue **signataire du « Contrat Local de Santé (CLS) III 2024-2028 »** de la Ville de Mulhouse. L'**objectif majeur** de ce contrat est de **mettre en œuvre des actions ciblées au plus près des populations locales pour réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé.**

La CPTS MA a activement participé à sa rédaction tout au long de l'année 2023, en **co-animant deux groupes de travail** (Accès aux soins ainsi que Vieillesse et perte d'autonomie) et en **participant à d'autres** (Accès aux soins des publics précaires ; Santé de l'enfant et des futurs parents ; Nutrition et activité physique).

En tant que signataire du CLS, la **CPTS MA s'engage à :**

- **Allouer des ressources humaines** pour la gestion et la coordination des actions (co)portées par la CPTS Mulhouse Agglomération.
- **Informer et encourager la participation des professionnels de santé libéraux aux projets du CLS**, en fonction de leur disponibilité.
- **Mettre en place les actions spécifiques** dont elle est responsable
- **Participer activement à diverses actions**, notamment les axes « Prévenir » et « Guérir », portées par d'autres structures de santé du territoire.

Pour répondre à ces engagements, la CPTS MA est (co)porteuse de plusieurs projets et actions : la mise en circulation de l'Unité Mobile de prévention et dépistage "M T Santé", le déploiement du programme ICOPE, la création d'une consultation innovante d'accès aux soins, l'amélioration de l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé.

ICOPE 68 : les points forts de 2024



Nous atteignons les 1200 dépistages ! Voici les grandes dates 2024 qui nous permettront d'atteindre les objectifs de l'expérimentation :

- le samedi **20 janvier de 18h00 à 20h00** ;
Participation à l'opération prévention avant match, au palais des sports
- le vendredi **02 février de 19h00 à 22h00** ;
Réunion de **retour sur expériences***
- en **mars** ;
Opération Icope avec les élèves AS du Diaconat
nous cherchons des encadrants pour les 21 et 22 mars matin
- en **juillet** ;
Opération Icope avec les élèves AS de l'IFSA Mulhouse

***Au programme du retour sur expérience** (inscription ; icope68@collectifcpts68.fr) :

1. Les chiffres : nombre d'inclusions, steps ½, professionnels de santé, partenaires (15 min)
2. Les nouveaux outils pour les steps 2 et suivants (base de données, livret, courriers type, Parcéo nouvelle mouture) (45 min max)
3. Retour d'expérience + débat (1h)
 - a. Proposer le dépistage dans ma routine professionnelle (parole libre) et trucs et astuce pour éviter les faux positifs
 - b. Se lancer dans les évaluations approfondies
4. Moment convivial avec collation

Un an du CNR Santé : M Ta Santé, Handiconsult, SAS



Le 19 décembre 2023 a eu lieu, au Centre de Rééducation de Mulhouse, une réunion du **Conseil National de la Refondation santé** (CNR) élargi. Cette rencontre a permis de **faire un bilan**, un an après les premières réunions de ce conseil, **sur les projets qui ont bénéficié d'un soutien financier** par le biais de cette instance de démocratie sanitaire. Lors de cette édition anniversaire, le CNR a réuni 67 personnes.

Durant l'année **2023**, plusieurs **projets présentés ont été soutenus par le CNR** : "M Ta Santé", "SAS 68 Libéral", "Handiconsult Sud Alsace", "Ambulance d'astreinte sur le GHT11" et "Mulhouse Sport Santé - *Et si en plus on mangeait mieux*".

Cette rencontre s'est articulée autour d'**ateliers tournants** où **chaque porteur de projet a pu présenter l'avancement** de celui-ci, aux

membres présents, répartis en groupe. Chaque temps de présentation incluait un temps d'échanges, permettant aux personnes présentes de partager leur questionnement et remarques aux porteurs de projet.

Ce fut le cas notamment pour le **projet "M Ta Santé"** où le Dr CHAMPENIER Rachel et Madame SIMET Marie ont pu expliquer l'état d'avancement du projet (*commande de la semi-remorque, choix du nom et du logo, présentation du rétroplanning...*).

Le SAS 68 (*Service d'Accès aux Soins du Haut Rhin*) a également été présenté par le Dr TRYNISEWSKI Frédéric et Madame SADI Nadia. Au contraire du projet "M Ta Santé", le **SAS est déjà en activité**. En effet, il assure, depuis fin 2023, une partie de la gestion des appels au centre 15.

Réponse du Groupement Ambulancier du Grand EST



Vous êtes plusieurs à avoir interpellé la CPTS MA concernant des retards récurrents d'ambulance pour le transport de vos patients. Conscients que cette problématique revêt une importance particulière, **nous avons écrit un courrier au Groupement Ambulancier du Grand EST (GAGEST)** pour leur faire part des difficultés qui découlent de ces retards. **Voici leur réponse :**

"Le groupe A68 subit la désorganisation générale des structures de soins et des hôpitaux. Leur désorganisation nous impacte directement : bons de transport pas prêt, patient pas prêt, ce sont des difficultés que nous subissons un bon nombre de fois dans une même journée.

Aussi, les hôpitaux, par leur organisation (borne d'accueil) imposent à nos ambulanciers de faire l'admission administrative des patients que nous transportons avant l'arrivée dans le service de destination, et ce malgré le texte législatif qui stipule que ça n'est pas de leur rôle.

La gestion des urgences SAMU génère évidemment aussi du retard, surtout lors de la dépose aux urgences des centres hospitaliers, nous comptons en moyenne 1h d'attente aux urgences pour la dépose d'un patient issu d'une mission SAMU.

L'ensemble de ces aspects génère effectivement du retard, nous sommes conscients des difficultés rencontrées par les hôpitaux et des structures de soins, surtout le manque de personnel soignant qui justifie souvent leur désorganisation.

Notre cœur de métier et mission principale est de rendre le soin accessible à tous. Pour cela, nous assurons notre rôle 24h/24h et 7j/7.

Néanmoins, nous avons aussi notre rôle à jouer dans cette chaîne organisationnelle. Face au manque de personnel et donc au manque de temps des services de soins nous ne pouvons imposer aux infirmières et/ou secrétaire médical un temps d'attente au niveau de notre standard pour la réservation des transports, or c'est pourtant le cas actuellement.

*En effet, notre standard téléphonique présente actuellement des dysfonctionnements (près de 50% des lignes ne fonctionnent plus). N'hésitez pas à prendre contact via mon adresse mail, margot.kempf@a68.fr ou par téléphone **06.20.60.03.35** pour me faire part de vos difficultés.*

Nous mettons tout en œuvre pour pallier cette problématique, notamment le développement en interne d'un logiciel de réservation, qui devrait voir le jour dans les prochaines semaines.

Aussi, mon rôle en tant que responsable qualité, est de collaborer étroitement avec les services de soins qui rencontrent le plus de difficulté dans leur organisation des transports sanitaire de leurs patients. Je les accompagne et leur propose des solutions efficaces afin de pallier le maximum de nos problématiques communes.

Je reste disponible,

Margot KEMPF, responsable qualité"

Les dossiers



La parole à ...

Dr SENGLER

Responsable de la Commission

"Perte d'autonomie"

En 2023, la commission Perte d'Autonomie s'était fixé plusieurs objectifs :

1. Diffuser le Guide d'accès aux soins, élaboré en 2022.
2. Diffuser le questionnaire Handifaction.
3. Réaliser une étude de faisabilité en vue de la création d'une équipe pluriprofessionnelle de proximité, en lien avec le projet de création d'Handiconsultation.
4. La commission avait également pour mission de suivre le déploiement du programme de dépistage de la fragilité ICOPE et de l'équipe Plaies'Mobiles.

Grâce à l'engagement des différents groupes de travail, toutes ces actions ont été menées à bien.

Cette année sera l'occasion de poursuivre certaines actions et d'en initier d'autres. Ainsi, la commission œuvrera pour :

1. Promouvoir le dispositif Handiconsultation et réaliser un recensement des libéraux pouvant prendre en charge certains patients orientés après une Handiconsultation.
2. Continuer de diffuser le guide d'accès aux soins (avec un focus sur les professionnels de santé) et l'améliorer selon les retours des utilisateurs.
3. Contribuer à consolider l'équipe Plaies'Mobiles.

Les professionnels souhaitant apporter leur contribution à un ou plusieurs de ces groupes sont invités à se faire connaître dans le mail de présentation des différents groupes de travail de la CPTS MA qui sera envoyé mi-février 2024.



Bilan 2023 de la CPTS Mulhouse Agglomération

97,41% : c'est le **taux d'atteinte des objectifs** valorisés dans la part variable 2023 du financement de la CPTS Mulhouse Agglomération. Le bilan des actions 2023 a été validé avec la CPAM du Haut-Rhin et l'Agence Régionale de Santé Grand Est le 15 janvier 2024.

27 des 29 actions prévues sont valorisées à 100%, 2 actions présentaient des objectifs chiffrés partiellement atteints :

- création de binômes soignant référent - médecin traitant : valorisation à 75%,
- mise en place d'ECG pré-thérapeutique en santé mentale : valorisation à 50%.

Merci et Bravo à toutes les commissions, les groupes de travail et membres de la CPTS qui ont participé à ces actions. Cet excellent résultat démontre votre dynamisme et votre engagement.

Le programme d'action négocié pour 2024 sera présenté pour validation au Conseil d'Administration le 5 février 2024. Vous recevrez ensuite **l'appel à candidature pour participer aux travaux 2024** de la CPTS Mulhouse Agglomération.

Retrouvez l'ensemble du rapport d'activité 2023 de la CPTS Mulhouse Agglomération sur le site internet de la CPTS MA :

[Rapport d'activité 2023](#)

Présentation de notre nouveau site internet



Depuis quelques semaines, la CPTS travaille à la **refonte de son site internet** dans l'**objectif de rendre la navigation plus fluide** et la **recherche d'information plus cohérente**.

Des **nouvelles catégories** ont fait leur apparition :

- **"Actions"** rassemble les projets phares de la CPTS : ICOPE, M Ta Santé...
- **"Outils"** vous permet d'accéder facilement à la cartographie des professionnels de santé, à l'annuaire des actions de prévention, aux petites annonces...
- **"Espace ressources"** regroupe la documentation, les guides, les vidéos etc... mis à votre disposition.
- Une **FAQ** est désormais disponible pour répondre à toutes vos questions récurrentes.

L'**espace membre** a également subi des **modifications**. Il vous sera désormais plus aisé de **retrouver** les **dates de vos réunions**, les **comptes-rendus** et votre **justificatif d'adhésion**.

Pour toute question ou remarque sur le site, n'hésitez pas à nous contacter via communication@cpts-mulhouse-agglo.fr.



La cellule de crise de la CPTS MA est constituée

Suite à l'appel à candidature dans la lettre d'info de décembre, la cellule de crise de la CPTS Mulhouse Agglomération a été constituée. **Elle recherche juste encore un médecin intéressé pour la partie "Réfèrent métier intra-territorial (un PS par métier)" !**

Vous trouverez, grâce au bouton ci-dessous, la composition de la cellule de crise :

La cellule de crise

Si **vous êtes médecin et que vous êtes intéressé** par le poste vacant, n'hésitez pas à **envoyer un mail à l'adresse contact@cpts-mulhouse-agglo.fr**.

Pour rappel, la cellule de crise a pour but de coordonner la réponse des professionnels de santé libéraux de l'agglomération mulhousienne en cas de situation sanitaire exceptionnelle.

La CPTS Mulhouse Agglomération recherche également **un(e) stagiaire "Gestion des risques en santé"**. Vous retrouverez son **offre de stage ci-dessous** :

Offre de stage à la CPTS MA

Renouvellement d'adhésion 2024

ou

ADHESION ANNUELLE



Adhésion pour 2024

Vous étiez déjà membre de notre association en 2023 et vous souhaitez renouveler votre adhésion pour 2024 ?

Votre cotisation annuelle 2023 est arrivée à expiration le 31 janvier 2024.

Pour renouveler votre adhésion annuelle pour cette nouvelle année 2024 :

1. connectez-vous à votre espace membre sur notre [site internet](#) (grâce à votre "username" OU à l'adresse mail rattachée à votre compte et au mot de passe que vous aviez défini).
2. Une fois connecté, il vous suffit de cliquer sur le bouton "Inscription" dans la catégorie qui vous correspond (*membre actif, partenaire ou invité, sympathisant*) grâce au lien suivant : <https://www.cpts-mulhouse-agglo.fr/niveaux-dadhesion/>.

Pour le membre actif : vous devez choisir votre mode de paiement (carte bancaire directement sur le site internet OU chèque à envoyer par voie postale à l'adresse de la CPTS MA) pour régler votre cotisation annuelle de 10€. Pour rappel, votre adhésion vous permet de bénéficier d'une rémunération forfaitaire annuelle de la part de la CPAM, allant de 100€ à 2800€ selon votre profession (*plus d'infos ICI*).

Pour le membre sympathisant : vous devez renouveler votre adhésion annuelle et vous pouvez faire un don d'un montant libre si vous le souhaitez.

Pour le membre partenaire ou invité : vous devez renouveler gratuitement votre adhésion annuelle.

Si toutefois vous ne souhaitez pas renouveler votre adhésion 2024, veuillez nous en informer par mail, à l'adresse suivante : contact@cpts-mulhouse-agglo.fr.

Vous n'avez jamais été membre de notre association, et vous souhaitez adhérer cette année 2024 ?

Il vous suffit de cliquer sur le bouton "Inscription" dans la catégorie qui vous correspond grâce au lien suivant : <https://www.cpts-mulhouse-agglo.fr/niveaux-dadhesion/>.

Explication des différentes catégories :

Membre actif : professionnels de santé libéraux en activité sur le territoire de Mulhouse Agglomération (ou ayant des patients de l'agglomération mulhousienne).

Membre partenaire : si vous souhaitez devenir membre partenaire de la CPTS MA vous devez dans un premier temps envoyer votre demande par mail à l'adresse suivante : contact@cpts-mulhouse-agglo.fr.

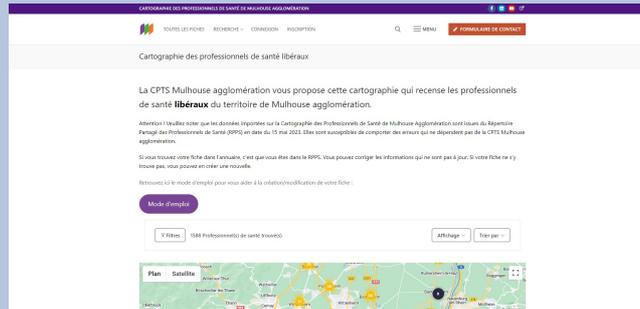
Membre sympathisant : toutes autres personnes ne répondant pas aux critères d'adhésion en tant que membre actif mais souhaitant soutenir l'association et obtenir un accès aux informations de la CPTS Mulhouse Agglomération.

La CPTS Mulhouse Agglomération vous remercie par avance !

À retrouver sur notre site

Cette rubrique vous permettra de découvrir ou de redécouvrir les informations présentes sur notre site internet

La cartographie des professionnels de santé : guide pour la création d'une fiche



La CPTS Mulhouse Agglomération a mis en place une **cartographie des Professionnels de Santé (PS)** sur son territoire, accessible à tous depuis le site internet de la CPTS (rubrique « Outils ») ou bien via le lien ci-dessous :

[Voir le site de la cartographie](#)

□ Cette cartographie a pour ambition de **recenser**, à terme, **tous les professionnels de santé libéraux de l'agglomération mulhousienne**.

Son objectif ? **Améliorer l'accès aux soins des habitants** du territoire de la CPTS Mulhouse Agglomération. La cartographie permet une navigation des patients dans le système de soins de santé qui soit plus fluide, leur permettant de **trouver plus facilement et rapidement des professionnels de santé spécifiques**.

La cartographie est dotée de plusieurs outils de recherche avancée, permettant de **cibler précisément les professionnels adaptés aux besoins du patient**.

☞ La cartographie est aussi là pour vous, professionnels de santé et répond à une demande déjà souvent exprimée : elle vous permettra d'**identifier d'autres praticiens du territoire, facilitant ainsi la collaboration interprofessionnelle et la coordination des soins**.

□ Les données de cette cartographie sont issues d'une extraction du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) réalisée le 15 mai 2023. Elles ne sont donc pas nécessairement à jour et peuvent comporter des **erreurs qui ne dépendent pas de la CPTS Mulhouse agglomération**.

Vous pourrez également **ajouter des informations** liées à la réalisation de téléconsultations ou télésoins, à la prise de nouveaux patients, etc.

△ Aidez-nous à les mettre à jour en **créant ou modifiant votre fiche** de professionnel de santé !

Retrouvez ici le **mode d'emploi pour vous aider** à la création et/ou modification de votre fiche :

[Voir le mode d'emploi](#)

La CPTS vous transfère



**Appel à projet
"Nutrition santé" - à
transmettre avant le
23 février 2024**

La Ville de Mulhouse, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace Moselle et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, dans le cadre du Contrat Local de Santé de Mulhouse, **lancent un appel à projets « nutrition santé »**

ouvert à toutes les structures mulhousiennes (centre socioculturels, épiceries solidaires, associations de quartier...).

Vous souhaitez vous engager pour la santé des Mulhousiens et des Mulhousiennes ? N'hésitez pas à soumettre votre projet avant le 23 février 2024. Vous trouverez ci-dessous les documents utiles.

Si besoin, vous pouvez également les contacter par téléphone au **03 69 77 76 01** ou par mail à l'adresse suivante : chloe.wisson@mulhouse-alsace.fr.

Vous ne souhaitez pas déposer de projet mais que vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé par le sujet, n'hésitez pas à diffuser largement ceci autour de vous...

Fiche détaillée

Certificat de candidature



Informations du GHRMSA

La Chirurgie Vasculaire et Endovasculaire renouvelle son équipe médicale !

Trois nouveaux chirurgiens ont intégré le service de Chirurgie vasculaire et endovasculaire du GHR Mulhouse Sud-Alsace : le Dr Bogdan BRATU, le Dr Anne-Florence ROUBY et le Dr Jonathan GRANDHOMME ont rejoint le Dr Fanny HORNEBECK, en novembre dernier.

Lire la suite : <https://urlz.fr/peP2>.

En attendant la future Maison du rein, le centre d'hémodialyse du GHRMSA tourne à plein régime !

Le centre d'hémodialyse du GHRMSA, qui assure une mission de service public, compose avec l'établissement associatif Aural et l'établissement privé Diaverum, le plus important site de dialyse de la région. Dans ces trois centres, près de 400 patients souffrant d'insuffisance rénale sont pris en charge en hémodialyse. Le service de néphrologie du GHRMSA et l'Aural projettent de créer une Maison du rein afin d'optimiser le parcours patient en amont du traitement par dialyse.

Lire la suite : <https://urlz.fr/peJW>.

Le Service de Psychiatrie de la Personne Âgée : des soins de qualité et un soutien adapté pour les patients de plus de 65 ans !

Adossé au Pôle de Psychiatrie et Santé Mentale* du GHR Mulhouse Sud-Alsace, le service de Psychiatrie de la Personne Agée apporte des réponses spécifiques dans le cadre de la prise en charge du sujet âgé de plus de 65 ans atteint de troubles psychiques. Le service propose un ensemble de possibilités pour l'évaluation clinique, le diagnostic et le traitement des pathologies mentales. Il s'appuie pour cela sur quatre unités fonctionnelles : une Unité d'Hospitalisation à Temps Plein, une Unité Mobile de Psychiatrie de la Personne Âgée, deux Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, des consultations médico-psychologiques, des consultations de liaison et des consultations externalisées dans les EHPAD.

Lire la suite : <https://urlz.fr/peK1>.



Formation pour les M-K « défense personnelle » le samedi 13 avril 2024

La date retenue sur Mulhouse pour la formation "défense personnelle" pour les Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand Est est le **samedi 13 avril 2024 de 08h00 à 18h00**. Le lieu exact sera communiqué aux inscrits.

Cette formation a été créée **pour répondre aux besoins spécifiques rencontrés par les MK dans leur cabinet et à domicile**. Elle comprend :

1. une **partie théorique** dont le but est :
 - de définir les types de violences rencontrées par le MK en cabinet et à domicile,
 - d'étudier les réponses envisageables avec une proposition de schémas réactifs personnalisable par chacun,
 - de maîtriser les outils pour prévenir les agressions et les gérer lorsqu'elles se présentent.
2. une **partie pratique** avec :

- l'étude et la mise en pratique de protocoles créés spécialement pour les MK en vue de les aider à gérer les agressions verbales et physiques,
- la pratique de techniques de défense personnelle restituables par toutes et par tous, pour se protéger et se mettre en sécurité,
- et enfin, en vue de répondre à une préoccupation grandissante du personnel féminin, la pratique de techniques de défense personnelle pour faire face aux agressions sexuelles.

Cette formation est également l'occasion **d'échanger sur les situations difficiles vécues sur le terrain et de trouver réponse à vos questions.**

Comme l'an dernier, cette formation peut accueillir jusqu'à **20 personnes par session** et est **offerte à 100% par l'URPS des M-K du Grand Est.**

Les inscriptions sont obligatoires !

Si vous êtes intéressé, envoyez un mail à l'adresse secretariat@urpsmk.fr, inscrivez-vous sur le site de l'URPS M-K ou directement grâce au bouton ci-dessous :

[Je souhaite m'inscrire !](#)



Aide financière aux victimes de violences conjugales, proposé par la CAF depuis le 1er décembre

Depuis le 1er décembre 2023, toute personne en situation régulière sur le territoire français victime de violences conjugales, allocataire ou non, femme ou homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfants à charge, et quelles que soient ses ressources **peut solliciter sa Caisse d'Allocations Familiales** (CAF via le site internet ou directement sur place) **pour obtenir une nouvelle aide financière** versée en une fois dans les 3 à 5 jours à compter de la réception de la demande complète sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt selon la situation, **pour faire face aux dépenses immédiates et faciliter un nouveau départ.**

Pour en bénéficier **il est impératif que la victime fournisse un document de moins de 12 mois justifiant de la situation** : ordonnance de protection, dépôt de plainte ou signalement adressé au procureur de la République.

La demande sera traitée en toute confidentialité !

Pour plus d'information, vous trouverez ci-dessous les flyers explicatifs :

[Flyer partenaires](#)

[Flyer grand public](#)



Suivi gynécologique des patientes en situation de handicap - webinaire le jeudi 8 février 2024

Coactis Santé organise à un **webinaire** destiné aux professionnels de santé sur le thème "**Suivi gynécologique : Comment accueillir des patientes en situation de handicap ?**" **le jeudi 8 février 2024 de 13h00 à 14h00.**

Ce webinaire sera animé par Mme Stéphanie BAZ, responsable communication de Coactis Santé. Deux spécialistes du sujet participeront : Dr Perrine ERNOULT, gynécologue médicale et Mme Frédérique PERROTTE, sage-femme.

CoActis Santé est une association loi 1901, créée en décembre 2010, qui agit en faveur de l'accès aux soins pour tous en prenant en compte les besoins des personnes les plus vulnérables : des personnes vivant avec un

handicap intellectuel, sensoriel ou psychique, ou un trouble du spectre de l'autisme, ...

Le webinaire est gratuit et sera disponible par la suite en replay. Le lien de connexion vous sera envoyé quelques jours avant le webinaire et le jour même.

Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous grâce au bouton ci-dessous :

[Je souhaite m'inscrire !](#)



Inauguration de la bibliothèque de la réhab' le jeudi 8 février 2024

Le Centre de ressources en réhabilitation psychosociale du Haut-Rhin vous invite à l'inauguration de la bibliothèque de la réhab' le **jeudi 8 février 2024** - format after work **de 17h00 à 20h00** au **Centre Hospitalier de Rouffach** (Pavillon 12 - RDC - Service action territoriale - 27 rue du 4ème RSM à Rouffach).

Il s'agit d'une bibliothèque de livres et d'outils, spéciale "réhabilitation psychosociale".

Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous grâce au bouton ci-dessous :

[Je souhaite y participer !](#)

L'agenda du mois



01 février à 18h00 : En présentiel au 11 rue du Château à Brunstatt-Didenheim - Soirée de rencontre avec Monsieur le député VALLETOUX sur le thème de "l'accès à la santé dans les territoires"

02 février à 19h00 : En présentiel à l'HAD Sud Alsace - RETEX ICOPE

05 février à 20h00 : En présentiel dans la salle de réunion au rez-dechaussée du Business Campus de Mulhouse ou en visioconférence - Conseil d'Administration de la CPTS Mulhouse Agglomération

06 février à 20h00 : En présentiel au restaurant La Rose Des Vents à Thann - Réunion de présentation de l'unité mobile "M Ta Santé" à la CPTS Thur Doller

12 février à 19h30 : En présentiel dans la salle de réunion au rez-dechaussée du Business Campus de Mulhouse ou en visioconférence - Réunion de la commission Ville-Hôpital de la CPTS Mulhouse Agglomération

13 février à 11h15 : En visioconférence - Point sur l'unité mobile "M Ta Santé" avec le CCAS Mulhouse

14 février à 11h00 : En visioconférence - Présentation de l'additif projet de santé de la CPTS Mulhouse Agglomération à l'ARS Grand Est

15 février à 18h00 : En présentiel dans la salle de réunion de la CPTS Mulhouse Agglomération - Réunion de préparation de la formation obésité

20 février à 20h00 : En présentiel au Château L'Ermitage à Mulhouse - Soirée de présentation du Service d'Accès aux Soins (SAS) organisé par la CPTS Mulhouse Agglomération

22 février à 10h30 : En visioconférence - Réunion des coordinateurs d'Alsace

☎ **Secrétariat (09h00 - 12h00 / 12h35 - 16h35)**

03 67 26 75 50

contact@cpts-mulhouse-agglo.fr

www.cpts-mulhouse-agglo.fr

Business Campus - Entrée A

1er étage Bureau 1.10, 1.11

15 rue des Frères Lumière

68200 MULHOUSE

Adhérez à la CPTS

© 2023 CPTS Mulhouse Agglomération

**CPTS
Mulhouse
Agglomération**
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CPTS Mulhouse Agglomération.

[Se désinscrire](#)